

Thème : L'avocat et la LCB-FT

Date : Mercredi 3 mai 2023 de 14h à 17h

Lieu : Poitiers

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Connaître le cadre juridique de la LCB-FT
- Identifier les risques en cas de manquement aux obligations LCB-FT
- Mettre en place une cartographie des risques LCB-FT performante

Méthodes mobilisées :

» Programme :

- Présentation du cadre juridique de la LCB-FT
- Les obligations LCB-FT de l'avocat
- Le contrôle des obligations LCB-FT de l'avocat
- Les outils de LCB-FT à la disposition de l'avocat

» **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication d'un support écrit et conseils opérationnels

» **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants :

- » **Sandie LACROIX-DE SOUSA**, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans
- » **Christophe ROUICHI**, Avocat au barreau d'Orléans, ancien bâtonnier, Administrateur de l'UNCA, Vice-Président de la CARPA Centre Loire

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.